

PANDEMIE GRIPPALE

Présentation

Chaque année, la France connaît une épidémie saisonnière de grippe qui peut toucher de 5 à 15 % de la population pendant 9 à 12 semaines en moyenne. Toutefois, jusqu'ici, cette épidémie est restée localisée et ses conséquences sur la santé limitées grâce à l'existence d'un vaccin. Or, comme vous le savez, cette année la France risque d'être confrontée à une épidémie de plus grande ampleur, causée par le virus grippal nouveau de type A H1N1, encore inconnu du système immunitaire humain et capable de se propager beaucoup plus rapidement à l'échelle planétaire.

Cette pandémie grippale pourrait en effet, toucher 1 personne sur 3, entraîner une forte mortalité, ainsi que la saturation du système de santé et un absentéisme très important au travail qui désorganiserait la vie économique.

Tous les salariés et travailleurs indépendants (notamment les professions tels que les ambulanciers, les artisans taxis, ...) risquent d'être touchés, tout comme les éventuels fournisseurs et clients des entreprises.

Pour ne pas conduire à une paralysie progressive de l'activité économique du pays, **il est préconisé à toutes les entreprises, y compris les très petites (TPE), d'élaborer un plan de continuité de l'activité (PCA)** qui organise le fonctionnement des entreprises pour faire face à cette crise.

Pour aller dans ce sens, doivent être consultés en annexes :

- la fiche d'information sur les plans de continuité d'activité,
- le communiqué de presse de Monsieur Xavier DARCOS, Ministre du travail concernant les chefs d'entreprises des PME et TPE dans leur préparation à la pandémie grippale,
- les sources d'information complémentaires.